

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FÉVRIER 2015 À 20 h 30**

L'an deux mil quinze, le jeudi 19 février, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Rouffiac, dûment convoqué le 12 février 2015, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Joël ARNAUD, Maire.

PRÉSENTS : Joël ARNAUD, Pierre DESTRIEUX, Pierre RENAULT, Rachel BERNALEAU, Jean-Luc RÉTAUD, Aline CLEMOT, Emmanuel SEGUIN et Marion DEVER.

ABSENTS EXCUSÉS : Carmen MARC qui a donné pouvoir à Pierre DESTRIEUX, Loïc TOUZINAUD qui a donné pouvoir à Pierre RENAULT et Hervé TORCHUT qui a donné pouvoir à Joël ARNAUD.

Madame Marion DEVER a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Mr DESTRIEUX, 2^{ème} adjoint, pour les points concernant le hangar de 2015/02/01/01 à 2015/02/01/05, pour éviter un conflit d'intérêt : les vendeurs sont des membres de sa famille

2015/02/01/01 - ACHAT DU HANGAR

Monsieur le Maire-adjoint rappelle la délibération du 13 novembre 2014 qui informait le conseil d'une opportunité d'acquisition d'un hangar.

Le mandataire des vendeurs a fait une offre à 6 600 €, les frais notariés restant à notre charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'achat du hangar de l'indivision DENAT pour un montant de 6 600 € plus les frais notariés,
- charge Madame la Maire-adjointe de signer tout document relatif à cette affaire.

2015/02/01/02 - SUBVENTION POUR L'ACHAT DU HANGAR

Monsieur le Maire-adjoint précise que l'achat du hangar peut faire l'objet d'une aide départementale dans le cadre du fonds pour la revitalisation des centres des petites communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter l'aide du Conseil Général d'un montant de 40 %, soit 2 640 €, dans le cadre du fonds pour la revitalisation des centres des petites communes.
- charge Madame la Maire-adjointe de signer tout document relatif à cette affaire.

2015/02/01/03 - TRAVAUX DU HANGAR

Monsieur le Maire-adjoint fournit un devis de travaux pour l'aménagement du hangar. Le montant des travaux s'élève à 14 483,50 € HT, soit 17380,20 € TTC. Un deuxième devis a été demandé, nous ne l'avons pas encore reçu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide que les travaux du hangar seront inscrits au budget primitif 2015,
- précise que le choix de l'entrepreneur se fera en faveur du moins-disant au vu d'un deuxième devis.

2015/02/01/04 - SUBVENTION TRAVAUX DU HANGAR

Monsieur le Maire-adjoint informe l'assemblée que les travaux pour l'aménagement du hangar peuvent faire l'objet d'une aide départementale dans le cadre du fonds pour la revitalisation des centres des petites communes.

Le montant des travaux s'élève à 14 483,50 € HT, soit 17380,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter l'aide du Conseil Général représentant 40 %, du montant HT des travaux soit 5 793 €, dans le cadre du fonds pour la revitalisation des centres des petites communes.
- charge Madame la Maire-adjointe de signer tout document relatif à cette affaire.

2015/02/01/05 - FINANCEMENT HANGAR

Afin de financer l'achat et les travaux du hangar communal, il convient d'effectuer un emprunt de 27 000 € (achat 6 600 € + frais notariés et travaux 17 400 €). Deux établissements bancaires ont été interrogés. À taux et frais de dossier identiques, la proposition du Crédit Agricole a été retenue car elle offre une possibilité de débloquer les fonds en 2 fois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide de contracter un prêt aux conditions suivantes :

Montant	Durée	Taux	Échéances
27 000,00 €	15 ans	2,15 %	Trimestrielles

Les frais de dossiers sont de 0,10 % du montant emprunté avec un minimum de 100 € par dossier.

- charge Madame la Maire-adjointe de signer tout document relatif à cette affaire.

2015/02/02 - IMPASSE DE LA CHARPENTIÈRE

Monsieur le Maire précise qu'à la lecture du cadastre, l'impasse de la Charpentière, qui dessert la propriété de Monsieur et Madame Jean CLÉMOT, semble être du domaine public.

Il n'en est rien, la commune de Rouffiac n'a jamais été propriétaire de cette voie. Vu les actes d'origine de propriété, la parcelle A 1600 appartient bien à Monsieur et Madame Jean CLÉMOT. Il convient de faire enregistrer la correction auprès des services du cadastre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de faire enregistrer cette correction auprès du Cadastre et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2015/02/03 - REMPLACEMENT D'UN CANDÉLABRE VÉTUSTE

Suite aux pannes récurrentes d'un candélabre rue de la grande Métairie, le SDEER propose de le remplacer. La part communale (50 % du montant total) s'élève à 251,46 €. À l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition du SDEER et décide le remboursement intégral immédiatement après les travaux. La somme sera inscrite au budget 2015.

2015/02/04 - AIRE DE LOISIRS, SAISON 2015

Par courrier du 28 janvier 2015, Monsieur Antoine FRANÇOIS a posé sa candidature pour la saison estivale 2015. Aucune autre candidature n'a été déposée en Mairie.

Compte tenu de l'incertitude de disposer de structures professionnelles, le Conseil propose un tarif sans structures et un tarif avec structures.

Pour information, le loyer restera fixé à 2 730 € pour la saison 2015 en l'absence des nouvelles structures. En cas de livraison dans un délai très court des 3 structures attendues, le loyer sera révisé et se montera à 4 230 € pour la saison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la candidature de Monsieur Antoine FRANÇOIS,
- fixe le loyer à 2 730 € (sans structure) ou 4 230 € (avec les nouvelles structures) et la caution à 2 500 €,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2015/02/05 - SUBVENTIONS APPRENTISSAGE OU VOYAGE SCOLAIRE (PRIMAIRE OU SECONDAIRE)

Monsieur le Maire fait part de demandes de subventions qui émanent d'établissement scolaires pour les enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 50 € maximum par enfant, ou moins si la demande est inférieure. Cette somme sera attribuée à l'enfant concerné.

2015/02/06/01 - FRAIS DE L'ÉCOLE DE ST SEVER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge les frais inhérents au fonctionnement de l'école de St SEVER sur 2014 au prorata du nombre d'élèves de ROUFFIAC. La facture s'élève à 6 015,77 €.

2015/02/06/02 - DOTATION DE COMPENSATION À LA CDA DE SAINTES

Monsieur le Maire précise que la dotation de compensation due à la CDA de Saintes va être facturée chaque fin de mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de payer 1/12^e de la dotation de compensation due à la CDA de Saintes chaque fin de mois.

2015/02/07 - CONVENTION SPA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention suivante pour l'année 2015 : « La SPA, agissant en qualité de fourrière, s'engage à venir prendre, dans les meilleurs délais, tout animal dont le propriétaire n'a pu être identifié et qui aura été recueilli et capturé sur le territoire de la Commune conventionnée. La présence de cet animal devra être signalée à la SPA par les services de la Mairie ou de la gendarmerie. »

La Commune s'engage à verser, pour l'année 2015, à la SPA de SAINTES, une contribution de 0,255 € par habitant (491), soit la somme de 125,20 €.

2015/02/08 - TRAVERSÉE DE ROUTE EN SOUTERRAIN D'UN BRANCHEMENT EDF

Sujet reporté à un prochain conseil par manque de données financières.

2015/02/09 - ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur Le Maire est autorisé à passer les actes et Madame la Maire-Adjointe à les signer (VELEZ J-P. / CLÉMOT M. / NATIER C. / FLEURIAULT H.)

2015/02/10 - EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite à notre relance, visite d'un technicien du Syndicat des Eaux pour vérifier le bien-fondé de notre demande. La rue de la Grande Métairie (VELEZ J-P. / ARNAUD A.) et le chemin de la Terrière (ARNAUD A. / BOURDEL G.) feront l'objet d'une extension future en fonction des finances du Syndicat des Eaux.

2015/02/11 - BUREAUX DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Tous les conseillers ont été sollicités pour tenir les bureaux les dimanches 22 et 29 mars. Rappel est fait quant à la présence de chacun au dépouillement à 18 heures.

2015/02/12 - ASSOCIATION FONCIÈRE : DÉSIGNATION DE 3 MEMBRES

Renouvelable tous les 6 ans, le mandat du bureau actuel (11 membres) est arrivé à expiration le 16 novembre 2012. Par délibération du 29 janvier 2013, le conseil municipal avait nommé 5

membres (le Maire ou son représentant est membre de droit). La Chambre d'Agriculture devait en désigner 5 autres.

La Chambre d'Agriculture a contacté tous les pressentis et n'a pas réussi à trouver 10 membres conformes à ses desiderata.

Après avoir interrogé les services de la DDTM, il a été possible de réduire le bureau à 7 membres au lieu de 11. Une Assemblée générale de l'Association Foncière de Remembrement a modifié ses statuts dans ce sens en date du 03 juin 2014.

Il revient donc au conseil municipal de nommer 3 membres.

Après concertation, les 3 membres proposés par le conseil municipal sont :

- Monsieur GUÉLIN Étienne,
- Monsieur MARTINAUD Éric,
- Monsieur MARTINAUD Laurent.

2015/02/13 - QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu du goûter des aînés et des nouveaux habitants du 17 janvier 2015.
- Compte rendu de la célébration du centenaire de Madame Henriette GEOFFROY.
- Compte rendu des travaux de la commission voirie (Emmanuel SEGUIN).
- Compte rendu de la réunion du Syndicat des Eaux (Pierre DESTRIEUX).
- Compte rendu de la réunion du SIEMLFA (Pierre RENAULT).
- Information sur le contrat de location du photocopieur.
- Information sur la pose de détecteurs de fumées dans les logements.
- Planning prévisionnel de la commission des finances.
- Marion DEVER représentera la commune au tournoi Roger THEIL (Judo) le 29 mars.
- Point sur l'avenir toujours incertain de la boîte aux lettres de Peuplat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Signatures :

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX p/C. MARC

P. DESTRIEUX

R. BERNALEAU

P. RENAULT

E. SEGUIN

P. RENAULT p/L. TOUZINAUD

JL RÉTAUD

M. DEVER

A. CLEMOT

J. ARNAUD p/H. TORCHUT